

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 OCTOBRE

Les avenirs d'un Républicain

Le XIX^e Siècle, journal républicain, publie ce qui suit :

« La lumière se fera-t-elle complètement sur l'affaire Caffarel-Limouzin et consorts ? Pour qui sait à quelles influences sont trop souvent soumises aujourd'hui la justice criminelle et la justice civile ; pour qui se rappelle l'affaire Barrême, dont on connaît l'assassin et qu'on n'a jamais voulu arrêter comme meurtrier, pas plus qu'on n'a voulu le poursuivre depuis comme voleur ; pour qui a été au courant de l'affaire des guanos du Pérou et de tant d'autres, il est malheureusement permis de douter que la lumière se fasse.

« Mais, qu'elle soit entièrement éclaircie ou non, l'affaire Caffarel, avec la publicité qui lui a été donnée, comporte déjà un grave enseignement.

« Les réactionnaires disent : Il y a quelque chose de pourri dans la République, comme autrefois dans le royaume de Danemark.

« Oui, les réactionnaires ont raison, il y a quelque chose de pourri dans la République. Chercher à le dissimuler serait plus qu'une faute.

« Ce quelque chose de pourri appelle le fer rouge.

« Ce qui fait l'exceptionnelle gravité de l'affaire Caffarel, c'est qu'elle est un symptôme.

« Ne raconte-t-on pas un peu partout qu'un député important entrait, il n'y a pas longtemps, dans la salle de la Paix, au Palais-Bourbon, en se frottant les mains et en disant aux collègues qui l'entouraient : « — Mes amis, les affaires reprennent. J'ai reçu, ce matin, quatre demandes de décoration. »

« La République est un gouvernement démoralisateur ; elle s'est greffée sur la démoralisation et elle a tant démoralisé qu'on ne saurait demeurer surpris que tout se démo-

ralise autour d'elle, même parmi ceux qui devraient donner l'exemple de la droiture, de l'exacte probité et de l'honneur.

« Quoi qu'il en soit, il est bon qu'un journal comme le XIX^e Siècle déclare qu'une œuvre d'épuration est nécessaire dans le parti républicain. »

« Mais qui osera entreprendre ce formidable travail ? Qui pourrait, parmi nos maîtres actuels, espérer de l'accomplir ?

Un coup monté

Les journaux boulangistes ne cessent de crier que l'affaire Caffarel n'a été qu'un coup monté contre le général Boulanger, et le général lui-même le fait dire de sa part au gouvernement par ses reporters affidés. Or, le premier journal qui a soulevé le scandale est le XIX^e Siècle, et le XIX^e Siècle est un journal boulangiste.

Aujourd'hui même, le premier article publié par ce journal a pour titre : « Vive Boulanger ! » Les six derniers paragraphes dudit article commencent par le même hurrah, et le XIX^e Siècle nous annonce, en terminant :

« On n'entendra bientôt plus des Pyrénées à la Manche, des Vosges à l'Océan, qu'un cri devenu le cri de la réprobation nationale : Vive Boulanger ! »

Il faut convenir que si l'affaire Caffarel a été un coup monté contre le général Boulanger, le journal qui a fait éclater la bombe avait été singulièrement choisi.

Réponse à M. Boulanger

On lit dans le Journal des Débats :

« La dépêche adressée de Clermont-Ferrand à l'Agence Havas, que nous avons reproduite hier, tend à démentir les renseignements que nous avons publiés sur la nomination du général Caffarel par le général Boulanger. Après avoir pris de nouvelles informations, nous maintenons absolument ce que nous avons dit à ce sujet. » Il est non moins inexact de dire que

le général Caffarel n'a pas eu entre ses mains, pendant le ministère Boulanger, le fameux « plan de mobilisation » ou, pour parler plus exactement, les renseignements concernant la mobilisation et la concentration de l'armée. Le général Caffarel était, au contraire, chargé de la direction des 1^{er}, 3^e et 4^e bureaux, s'occupant de la mobilisation, de la concentration et des transports. Ce n'est qu'à l'arrivée du général Ferron que M. Caffarel, tenu à l'écart, comme nous l'avons expliqué, fut simplement mis à la tête du 2^e bureau s'occupant de statistique militaire. »

Nous ajouterons que M. le général Paucellier était si peu hors d'état de faire son service que M. Boulanger lui expédiait tous les dossiers et avait refusé formellement sa démission avant le jour où il trouva l'honorable général trop peu souple au sujet de la mobilisation. C'est seulement au lendemain de ce jour qu'après avoir, la veille même, affirmé à M. Paucellier qu'il ne voulait pas se séparer de lui, il fit mander le sous-chef d'état-major général par le chef d'état-major, M. Savin de Larclause, et lui fit annoncer son remplacement par M. Caffarel.

M. Boulanger entassa lettre sur lettre sans parvenir à détruire l'évidence des faits qui tous disent qu'il a sacrifié à ses fantaisies personnelles et aux fantaisies d'une fraction politique dont il était l'humble serviteur les officiers les plus sérieux pour les remplacer par qui l'on sait !

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Au conseil de cabinet d'hier matin, le général Ferron a dit qu'il avait télégraphié au commandant du 43^e corps d'armée pour lui demander si les propos qui lui sont attribués par divers journaux étaient exacts. Le ministre de la guerre a déclaré qu'il n'avait pas reçu de réponse. Le conseil ne pourra donc s'occuper du général Boulanger que dans sa séance de demain samedi.

En attendant, le ministre de la guerre a cru devoir prier télégraphiquement le commandant du 43^e corps en tournée d'inspection, de rejoindre immédiatement son quartier général et de ne pas le quitter.

D'ailleurs, la séance du conseil de cabinet d'hier matin a été presque exclusivement consacrée à l'ancien ministre de la guerre. La séance, ouverte à neuf heures et demie, s'est prolongée jusqu'à midi un quart.

On assure savoir qu'il a été décidé que le général Boulanger serait relevé de son commandement, au cas où il reconnaîtrait que les propos qui lui ont été prêtés par les journaux sont exacts.

Les deux faits relevés contre le commandant du 43^e corps d'armée seraient les suivants :

1^o Il aurait critiqué les actes de son chef hiérarchique le ministre de la guerre ;

2^o Il aurait donné un démenti au général Ferron sur la question des fusils Lebel.

La dépêche du général Ferron était en style clair.

Après la séance du conseil des ministres, le ministre de la guerre a reçu du commandant du 43^e corps une dépêche chiffrée dont voici la traduction d'après la France :

« Rentré ce matin. N'ai pu me procurer les numéros des journaux dont vous me parlez ; prière de me les envoyer.

« Clermont-Ferrand, 10 h. 45 du matin. »

A tous ces renseignements, le Temps ajoute :

« Le ministre a adressé une nouvelle dépêche au général Boulanger pour le mettre en demeure de répondre par oui ou non à la question qui lui avait été posée et, dans le cas où il ne ferait une réponse satisfaisante, une mesure disciplinaire serait prise contre lui. »

Dernière heure

Le général Boulanger vient de se voir infliger, par le ministre de la guerre, trente jours d'arrêt de rigueur.

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Cette lettre était ainsi conçue :

« Monsieur le juge de paix, Vous avez dû apprendre, par la voie de la presse, l'audacieuse évasion du nommé Jean Beaugard, de Châteaubriant, condamné par la cour d'assises aux travaux forcés.

« Ce criminel s'est enfui, dans la nuit du 3 mars, avec un de ses compagnons, le sieur Rouget, également condamné aux travaux forcés à perpétuité, le 12 février 1857, par la cour d'assises d'Angers.

« On n'a pu jusqu'ici retrouver la trace des fugitifs.

« Vous comprenez sans peine, monsieur le juge de paix, qu'il importe au plus haut point, pour la bonne renommée de la justice française, que les deux forçats soient retrouvés dans le plus bref délai, et réintégrés au bagne.

« Des instructions en ce sens ont été envoyées par tous les procureurs impériaux, et le signalement des fugitifs a été donné à toute la région.

« Vous avez participé à l'instruction, vous connaissez l'affaire, vous connaissez aussi les parents et les amis de Jean Beaugard ; c'est pourquoi je compte sur votre zèle pour rechercher tous les indices de nature à faire retrouver le condamné.

« Surveillez attentivement ses parents, ses

amis ; écoutez tous les bruits, et faites-moi part de tous vos soupçons ; je vous donne à cet effet pleins pouvoirs sur la gendarmerie et la police, et je ratifierai tous vos actes.

« Il faut à tout prix que Jean Beaugard soit retrouvé, et s'il l'est par vous, je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez compter sur notre reconnaissance.

« Veuillez agréer, etc.

Le procureur impérial, X...

En recevant cette lettre, M. Damblé avait frémi de joie et d'impatience.

Être chargé d'une telle mission était pour lui le plus grand honneur auquel il put prétendre, en même temps qu'un espoir certain d'un bel avancement.

Il fit part de ses sentiments à sa « douce Marguerite », qui le reçut un peu durement.

— Mon cher papa, dit-elle, il n'y a qu'un malheur.

— Lequel ?

— C'est que Beaugard ne reviendra point se faire reprendre ici.

— Peut-être ; mais je trouverai des indices.

— Des indices ? Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire des soupçons, des probabilités ; je mettrai la police sur la voie... tu verras cela, ma bonne, tu verras cela, et tu n'as qu'à préparer ton trousseau.

La douce enfant murmura sigrement quelque

chose, et haussa les épaules. Elle n'avait pas grande confiance dans le talent de son père, ni grand désir de se marier.

Après avoir quitté sa fille, M. Damblé courut chez son futur gendre, qu'il trouva plus sombre que jamais.

Tuloup ne sortait presque plus, mangeait à peine et se barricadait dans sa maison, comme s'il avait craint une invasion d'assassins.

La vieille Rosalie, elle-même, n'en revenait pas, de voir son maître si préoccupé, et il lui prenait, de temps en temps, de folles envies de chercher une autre place.

M. le juge de paix remarqua toutes ces circonstances, mais il avait tellement la joie au cœur, qu'il aborda directement son sujet.

— Eh ! bien, mon cher ami, dit-il, quand M. Tuloup eut lu la lettre du procureur, qu'en pensez-vous ?

— Moi, dit l'autre avec humeur... Je n'en pense rien.

— Vous ne croyez pas que Beaugard sera désormais arrêté, avant huit ou quinze jours ?

— Oh ! oh ! comment cela ?

— Mais, parce que je vais tout fouiller, tout étudier, tout examiner, et qu'il ne m'échappera aucun indice ! Ce n'est pas pour me flatter, mais quand il s'agit de démasquer un malfaiteur, eh ! eh ! je suis de première force, eh ! eh ! je suis un

vieux roué.

— Tant mieux si c'est vrai, monsieur Damblé, mais je ne serai tranquille que quand je verrai Beaugard, avec des menottes, entre deux gendarmes.

— Eh ! bien, mon gendre, cela ne tardera pas.

Bientôt, surexcité par les événements, M. le juge de paix crut devoir tâter de nouveau le terrain :

— Eh ! bien, voyons, dit-il, est-ce que sérieusement vous ne voulez pas vous marier avant que Jean Beaugard soit repris ?

— Non, monsieur Damblé, je l'ai dit et je m'y tiens.

— Ce n'est pas sérieux ; car Beaugard ne peut rien vous faire, et il est peut-être un peu ridicule...

— Dame ! c'est votre affaire, cher beau-père ; si vous voulez nous marier, prenez Beaugard. Ce jour-là, on publiera les bans.

— C'est bon, murmura le juge de paix, c'est bon. Je crois que, dans quelques jours, M. le curé recevra notre visite.

M. Damblé avait donc toute espèce de raisons, judiciaires et personnelles, pour exécuter strictement les instructions de M. le procureur impérial.

A partir de ce moment, il devint comme un chat qui guette une souris, comme un faucon qui surveille sa proie.

(A suivre.)

Des crieurs de journaux, annonçant hier matin dans le voisinage de l'Elysée le retour du général Boulanger à Paris, sa proclamation à l'armée, etc., ont été arrêtés et conduits au commissariat de police qui les a fait diriger sur la Préfecture.

Le poste de l'Elysée a été doublé. Les troupes casernées rue de Penthièvre et à la Pépinière ont été consignées.

L'AFFAIRE CAFFAREL

Voici, d'après le *National*, le compte rendu de la séance tenue par le Conseil d'enquête qui a statué hier matin sur le cas du général Caffarel. Le général Ferron a obtenu le résultat qu'il poursuivait :

« Ainsi que nous l'avons annoncé dimanche matin, le conseil d'enquête s'est réuni à deux heures, dans le salon du commandant militaire du Cherche-Midi, sous la présidence du général Saussier.

Le général baron de Launay avait été chargé de l'information, conformément aux instructions du ministre de la guerre.

Des faits caractérisés d'escroquerie ressortent de toute évidence des plaintes déposées au parquet pour des billets souscrits, alors que le général Caffarel se savait hors d'état de les payer à échéance.

L'ex-sous-chef d'état-major a ainsi commis les délits caractérisés, d'après les règles militaires, de fautes graves contre l'honneur.

Invité à s'expliquer par l'honorable gouverneur de Paris, Caffarel s'est confondu en dénégations diffuses qui dénotaient son désarroi moral.

Le malheureux oubliait les aveux de sa culpabilité qu'il avait été amené à faire mercredi dernier à M. le ministre de la guerre.

La défense de l'ex-sous-chef d'état-major n'a été que le lamentable bat-l'eau d'un noyé qui cherche une dernière planche de salut !

La religion du Conseil d'enquête était éclairée. Le général Caffarel s'est retiré.

Le président du Conseil d'enquête a résumé les tristes débats auxquels ses camarades et lui venaient d'assister.

M. le général Saussier s'est borné à déclarer que dans une circonstance aussi douloureuse, aucune impression du dehors ne devait influencer sur la décision du tribunal de famille qui a la garde de la discipline et de l'honneur de l'armée.

Les membres du Conseil d'enquête connaissaient les faits délictueux reprochés au général Caffarel ; ils n'avaient qu'à se prononcer suivant leur conscience.

A quatre heures, le général Saussier a successivement recueilli les avis des généraux Gervais, Boquet, Duffis et baron de Launay. Il a émis le sien le dernier.

A l'unanimité, le Conseil d'enquête spécial, convoqué par décision du ministre de la guerre du 7 octobre, a émis l'avis qu'il y avait lieu de mettre en réforme le général de brigade Caffarel, pour fautes graves contre l'honneur.

L'expédition de l'avis du Conseil d'enquête a été transmise sur le champ au ministre de la guerre. Le décret prononçant la mise en réforme sera soumis aujourd'hui à M. Grévy.

M. Caffarel n'appartiendra plus à l'armée et la justice civile pourra s'en saisir.

La liquidation de la pension de l'ex-général sera faite d'urgence par le Conseil d'Etat qui se réunira demain samedi.

D'ici deux jours, le parquet de la Seine n'aura plus en présence qu'un ancien militaire dévoyé. »

Hier soir, à cinq heures, on était encore sans nouvelles du général d'Andlau.

Hier matin, au conseil de cabinet tenu au Louvre sous la présidence de M. Rouvier, le général Ferron, ministre de la guerre, a communiqué à ses collègues l'avis du conseil d'enquête au sujet de l'affaire Caffarel.

La question était : M. le général Caffarel est-il dans le cas d'être mis en réforme pour fautes contre l'honneur ? La réponse a été « oui » à l'unanimité des voix.

LA FORTUNE DE M. PAUL BERT

Les journaux de l'Yonne publient l'annonce de la mise en vente des biens de Paul Bert.

Une de ces annonces porte :

DEUXIÈME

Et le lundi même jour, 17 octobre, à 7 heures du soir, en la salle de M. Sassié, maître d'hôtel à Toucy,

DES

BOIS DE NONCHAUMONT

Sis communes de Parly et de Merry-la-Vallée, cantons de Toucy et Xilliant-sur-Tholon (Yonne), contenant 152 h. 99 a. 06 c.

Mise à prix : 150,000 fr.

Ces immeubles dépendent de la succession de M. PAUL BERT, en son vivant député, résident général en Annam et au Tonkin, membre de l'Institut, etc.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M. Emile Amand, avoué poursuivant ;
2° A M. Fourier, avoué co-litigant ;
3° A M. Muosch, notaire, dépositaire du cahier des charges et des plans.

Le total de la mise à prix des biens provenant de la succession du célèbre dissectionneur des chiens aphones s'élève à une somme totale de 427,500 fr., soit une vingtaine de mille livres de rentes environ.

On sait que les Chambres se sont empressées d'allouer à la famille de M. Paul Bert, après la mort de celui-ci, une rente annuelle de 42,000 fr. inscrite au grand Livre de la Dette publique.

Nous nous permettons de considérer comme fort exagérée une pareille largesse parlementaire, faite de nos deniers.

Elle ne se justifie ni par le dévouement de la famille de M. Paul Bert, puisque celui-ci laisse une fortune de plus de 400,000 fr., ni par les précédents, car la somme annuelle de 6,000 francs était considérée jusqu'ici comme un maximum en pareille occurrence. C'est ainsi que l'Assemblée nationale, par exemple, avait fixé il y a quelques années à 6,000 fr. la rente accordée à la veuve du comte Waleski, ancien ministre d'Etat et des affaires étrangères, signataire et négociateur du traité de Paris de 1856.

Aussi, nous est-il bien permis de dire que jamais, en un plus mauvais état des finances, plus déplorable gaspillage des deniers publics ne s'est produit au profit des amis du gouvernement, de leurs parents et de leurs protégés.

Aucune compensation n'est donnée aux religieux et aux sœurs qu'on expulse, aucun secours n'est accordé aux travailleurs qui pâtissent de la crise agricole et industrielle, mais les politiciens républicains, en qualité de « victimes du 2 Décembre », se votent à eux-mêmes de véritables « indemnités d'émigrés », et « la feuille des bénéfices », supprimée en 1789, est aujourd'hui rétablie — deux ans avant le centenaire de cette date mémorable — au profit des familles républicaines affligées de 20,000 livres de rente.

ALFRED LAFARGUE.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le *Tagblatt* finit par avouer que le prince impérial est très gravement malade.

En présence de cette situation, l'empereur Guillaume est résolu à faire une sorte d'abdication en faveur de son petit-fils, le prince Guillaume.

Celui-ci, l'hiver prochain, remplacera l'empereur dans toutes les affaires et cérémonies dans lesquelles la présence du souverain ne sera pas absolument nécessaire. La chose est aujourd'hui officielle. L'Allemagne va changer de maître.

On sait que le prince Guillaume, petit-fils de l'empereur, est un ennemi mortel de la France.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 octobre.

L'allure du marché est plus faible, les cours de nos rentes fléchissent et clôturent : le 3 0/0 à 82 07 ; le 4 1/2 0/0 à 109.15.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 4.391. Les obligations foncières et communales conservent leur bon mouvement d'affaires que justifie l'excellence du titre. Il faut se hâter de profiter des cours actuels afin de se ménager des bénéfices sérieux par une réalisation au pair.

La Société Générale s'échange à 451. Il a été détaché un coupon de 6.25 qui s'est vite reconquis. Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 605.

Signalons de bons achats sur le Patrimoine à

75 et 80 fr. Cette compagnie d'assurances dont tous les frais de premier établissement sont payés est dans une situation très prospère et son chiffre d'affaires grossit chaque jour.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont une bonne tenue. Les demandes affluent de la part des petits capitalistes qui s'y emploient en raison du prix d'achat qui est facilité par les coupures 100 francs. L'intérêt annuel est de 5 0/0. C'est donc une valeur de placement digne de figurer dans tous les portefeuilles sérieux.

L'action de Panama se maintient solidement à 361. Les diverses obligations sont très demandées. Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LIGNE DE LA FLÈCHE A SAUMUR

Nous sommes informé officiellement que l'ouverture de la ligne de La Flèche aura lieu le lundi 24 octobre courant.

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL BAIRD

Tous les journaux américains publient la nouvelle de la nomination du général inspecteur Absalon Baird, fait chevalier de la Légion d'Honneur à la suite des manœuvres du 9^e corps, auxquelles il a assisté ; et il y a unanimité pour remercier le général Ferron, ministre de la guerre, pour la distinction dont a été l'objet un des plus éminents officiers de l'armée des Etats-Unis d'Amérique.

On sait qu'en quittant Saumur, il y a trois semaines environ, les deux officiers américains, le général-major Baird et le lieutenant-colonel Hasbrouck, ont laissé, comme souvenir de leur passage, une somme pour le Bureau de bienfaisance.

ÉCOLE DE TIR DU 3^e BATAILLON DU 70^e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE, A SAUMUR

Dimanche 16 octobre 1887

Tir à volonté pour tous les Sociétaires, à 9 heures du matin ; 4 prix.

Tir en cible fixe à 2 heures du soir ; 5 prix.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Par décision de M. le ministre du commerce et de l'industrie, MM. Dalbavie, Baptiste, et Quilbec, Pierre, élèves du Collège de Saumur, sont admis, en qualité d'élèves externes, à l'École d'Arts et Métiers d'Angers.

Cette nouvelle décision porte à dix le nombre des élèves du Collège admis en 1887 aux Ecoles d'Arts et Métiers.

M^{lle} Grün est nommée directrice du Collège de filles de Saumur, en remplacement de M^{lle} Dziedzic, nommée directrice du Lycée de filles de Guéret.

Nous apprenons la mort d'une ancienne actrice de talent, M^{me} veuve Henri Monnier, décédée à l'âge de 78 ans.

Dans les premières années de l'Empire, M. et M^{me} Henri Monnier ont donné avec succès plusieurs représentations sur le théâtre de Saumur.

Parmi les candidats admis, au dernier examen, à l'École polytechnique, nous devons signaler cinq jeunes gens de l'Anjou :

MM. René Des Noyes de Loucherie, fils de M. Des Noyes, conseiller général et maire de Somloire ; Charles-Léon Cormier, de Durtal ; Elie-Godefroy Menou, des Rosiers ; Marie-Jean-Paul-Emmanuel Simon, d'Angers ; Séraphin-Pierre-Lucien Métivier, de Louresse.

LE LIEUTENANT CHAUVET

Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest* :

« Un brave. — On signale la présence, à Niort, de M. Chauvet, le lieutenant de spahis qui, l'an dernier, s'illustra au Sénégal par un brillant fait d'armes. Il tua en combat singulier, après une lutte sanglante, le roi des nègres révolté contre la France.

M. Chauvet était, il y a quelques années, en garnison dans notre ville, aux cuirassiers. »

On se rappelle que le lieutenant Chauvet,

né à Epiré, près Angers, a suivi, il y a peu d'années, en qualité d'élève-officier, les cours de l'École de Saumur.

LA NEIGE. — Mardi, vers trois heures, au moment où des nuages d'orage passaient sur notre région, il est tombé à Paris de la neige qui fondait en touchant le sol.

Hier, à Saumur, on en a vu voltiger quelques menus flocons.

Mais la neige est tombée sérieusement en Angleterre. Les montagnes du pays de Galles sont toutes blanches. Avant-hier, la neige a fait son apparition à Londres.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Troisième dimanche d'octobre. — Solennité de la Fête du T. S. Rosaire.

A 6 heures, 1^{re} messe ; exposition du T. S. Sacrement et récitation du premier chapelet du Rosaire. — A 7 heures, 2^e messe. — A 8 heures, Grand-messe et 2^e chapelet.

A 2 heures, vêpres ; 3^e chapelet. A 7 heures, complies, sermon prêché par M. l'abbé Porcher, professeur à l'Institution Saint-Louis ; procession du T. S. Sacrement et salut solennel.

En dehors des offices et à chaque heure du jour, le chapelet et les litanies de la T. S. Vierge seront récités, et des cantiques seront chantés par l'une des communautés de la ville.

ANGERS.

M^{lle} Simon, élève de l'Oratoire, a été reçue avant-hier la première, avec félicitations du jury, à l'examen du brevet supérieur.

Bureau de bienfaisance. — A partir du dimanche 16 de ce mois, un service gratuit de vaccination aura lieu chaque dimanche, à dix heures du matin, aux deux dispensaires du Bureau de bienfaisance, situés rue Saint-Blaise et boulevard de Laval.

L'épidémie de variole, qui sévit à Angers, explique la mesure importante et opportune que le Bureau de bienfaisance porte à la connaissance du public.

Les médecins, consultés, disent qu'il est prudent, pour tous les habitants d'Angers, de se faire vacciner.

Grand-Théâtre. — L'administration ayant résilié avec M^{me} Guffroy-Montel, duëgne, c'est M^{me} Lelong qui a rempli le rôle de dame Marthe, hier soir, dans *Faust*.

Un incident au théâtre. — Nous avons raconté que samedi, au théâtre de Grenoble, pendant qu'on jouait la *Maisotte*, une trombe d'eau s'est abattue sur la scène. Il y a quelques jours aussi, à Paris, toute la scène de l'Ambigu s'est trouvée inondée au moment de la représentation.

Un incident anecdotique, sans importance du reste, dit le *Ralliement*, s'est passé mardi dernier au théâtre d'Angers, pendant la représentation des *Mystères de l'été*, bouffonnerie qui, par parenthèse, a été assez bien enlevée par la troupe. Un tuyau d'eau s'étant cravé ou dévissé au-dessus de la loge de la préfecture, l'eau commençait à se répandre dans cette loge, lorsque des mesures furent aussitôt prises pour arrêter l'écoulement, et la représentation continua sans que le public se soit douté de ce qui venait de se passer.

Il paraît maintenant que ce n'est plus du feu, mais de l'inondation que nous sommes menacés dans les théâtres.

ACCIDENT DE CHASSE

La semaine dernière, le nommé Blanvillain, cultivateur à la Pouponnière, commune de Pin-en-Mauges, s'était mis en chasse de grand matin.

Un de ses voisins, Louis Tricoire, qui se rendait dans ses champs, l'aperçut au moment où il franchissait une haie. Aussitôt un coup de feu retentit ; Tricoire regarda et Blanvillain n'avait pas tué quelque gibier ; mais, à son grand étonnement, il ne vit plus de chasseur. Surpris, il s'approcha de la haie et trouva le malheureux Blanvillain étendu dans une mare de sang. Une branche avait fait lâcher la détente du fusil et toute la charge avait atteint le cultivateur à l'aîne gauche.

La victime respirait encore et put expliquer à son voisin la cause de l'accident. Tricoire courut chercher du secours ; mais le blessé mourut bientôt après en pleine connaissance. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

ENCORE M. WILSON

Un de nos confrères de Tours nous ai-

gnale, dit le *Moustique*, un agissement de M. Wilson qui s'occupe beaucoup de la translation de notre Cour d'appel à Tours. Le député d'Indre-et-Loire, tout puissant à l'heure actuelle, se serait même vanté de réussir.

N'y a-t-il pas là un cas bien fait pour appeler la sollicitude de nos édiles, dit le *Petit Courrier*.

Nous pensons qu'il convient de se renseigner au sujet des intrigues de l'aimable député spéculateur.

M. C. Bidet, licencié en droit, a été nommé notaire à Chalonnes-sur-Loire, en remplacement de M^e Morel, démissionnaire en sa faveur.

On lit dans le *Petit-Rennais* :

« Un fait assez rare, qui mérite d'être signalé, vient de se passer à Redon.

» Pendant tout le mois de septembre, on n'a eu à enregistrer qu'un seul décès. »

Redon compte 6,537 habitants.

Tours.

La laverne du *Divorce*, qui vient de s'installer à Tours, et où notre confrère du *Figaro* disait en plaisantant que la sœur de Rabelais eût peut-être été heureuse, a été le théâtre d'une rixe, ces jours derniers.

Trois individus se sont pris de querelle avec des femmes qui font le service dans cet établissement.

Après s'être injurié de part et d'autre, le sexe fort et le sexe faible en virent bientôt aux mains.

On s'est donné force horions dans cette rixe, puisqu'une femme a reçu dans la bagarre un coup de chaise qui l'a à moitié assommée.

Conformément aux instructions de M. le commissaire central, une descente de police a été opérée mardi soir, à 9 heures 1/2, à la brasserie du *Divorce* où ont été trouvées cinq femmes employées à servir des consommations, habillées en juges, trois en rouge et deux en noir.

Après leur avoir fait quitter leurs costumes et revêtu leurs vêtements ordinaires, ces femmes ont été conduites au commissariat de police central, afin d'être interrogées, ainsi que le maître de l'établissement, M. Duchier.

Les vêtements ont été saisis.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Dimanche prochain, 16 octobre, inauguration de l'éclairage électrique à Pouzauges (Vendée). Grande fête de jour et de nuit à cette occasion.

LA PÊCHE À LA SARDINE

On nous écrit de Nantes que la sardine est tellement abondante dans le port de Camaret, que les usiniers de Nantes ne peuvent plus en prendre et les pêcheurs ne trouvent pas un franc du mille à la marée du soir; il est vrai que le poisson est petit, de 18 à 20 et 25 au quart. La grosse sardine est rare.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La Mascotte

Un public nombreux s'est donné rendez-vous lundi au théâtre pour entendre la *Mascotte*. Le coup d'œil de la salle est charmant; la loge des officiers aux brillants uniformes est remplie jusqu'aux dernières places; les fauteuils d'orchestre, sauf quelques vides, sont occupés par les habitués; au balcon et dans les loges du pourtour, nous remarquons d'élégantes toilettes et de jolies femmes; le parterre, les secondes et les plus hautes places jusqu'au cintre regorgent de spectateurs; si quelques loges d'avant-scène restent encore inoccupées, c'est que bien des familles, profitant des derniers beaux jours, ont prolongé leur séjour à la campagne. Le titre affriolant de la pièce, qui n'a pas figuré sur le programme dans ces deux dernières années, est bien pour quelque chose dans cet empressement du public, mais la curiosité, excitée par les débuts de la nouvelle troupe lyrique de M. Justin Née, y est aussi pour sa bonne part; disons de suite que notre attente n'a pas été déçue.

Le libretto de ce ravissant opéra-comique, dont les principaux personnages sont aujourd'hui légendaires, est aussi ingénieux qu'amusant, et la musique est originale, fraîche, pleine de détails charmants, de motifs gracieux. La partie comique est aussi traitée de main d'ouvrier; mais c'est un comique de bon aloi qui ne descend jamais jusqu'à la bouffonnerie grotesque. Il est bien vrai qu'il y a par-ci par-là quelques situations un peu risquées, quelques mots un peu lestes qui feraient peut-être rougir la prude Arsinoé; mais, bah! elle en serait quitte pour rire sous cape. Ce n'est en somme que du bon sel gaulois qui n'aurait pas effarouché la vertu de nos grand-mères.

La *Mascotte* est, dans les États du bon roi Laurent XVII, le contraire du jettatore qui a le mauvais œil: c'est un porte-bonheur. Celui qui est assez heureux pour avoir une mascotte auprès de lui réussit dans tout ce qu'il entreprend; il y a cependant une condition pour qu'elle garde son pouvoir: il faut qu'elle reste digne de porter la fleur d'oranger.

Dans les États du susdit souverain, vivent deux frères qui sont les fermiers du roi. L'un a vu réussir toutes ses entreprises; l'autre, nommé Rocco, poursuivi par la guigne, n'a pu sortir de la misère. Heureusement pour lui, son frère vient à son secours en lui envoyant sa gardeuse de diadons, Bettina, une mascotte, dont le pouvoir est des plus magiques.

À peine est-elle entrée dans la ferme, que la misère a fait place à la fortune; tous les valets sont entichés de la Bettina, qui de son côté est férue d'amour pour le berger Pippo. Tout à coup, on annonce l'arrivée du roi. Quel honneur pour Rocco! Mais Laurent XVII est aussi rongé par le chagrin; il n'a pas la moindre chance; s'il livre une bataille, ses troupes sont battues à plate couture; enfin rien ne lui réussit.

Apprenant que Rocco a une mascotte, il la lui enlève. — C'est de l'arbitraire! s'écrie le pauvre fermier. — À quoi servirait le pouvoir, lui répond son souverain, si ce n'était pour faire de l'arbitraire? Bettina est emmenée à la cour, où Rocco la voit, comme chambellan. Quant à Pippo, défense lui est intimée de se montrer.

Le berger ne se décourage pas; il se déguise en danseur, pénètre dans le palais, cherche à enlever Bettina, et les deux amoureux prennent la fuite. Enfin, après une série d'événements extraordinaires, Pippo, devenu capitaine, épouse Bettina; le prince Fritellini épouse la princesse Fiametta et tout le monde est content.

Arrivons à l'interprétation. Les artistes, qui ont joué avec un entrain endiablé et qui ont chanté avec un talent réel, ont gagné d'emblée les faveurs du public; les chœurs ont bien marché, et l'orchestre, composé d'excellents virtuoses, a enlevé avec une maestria admirable cette jolie partition, dans laquelle il y a autant de fraîcheur d'idées que de pétillance d'esprit. Cependant, il faut le dire, puisque c'est l'opinion générale, toujours cet orchestre est maigre par le nombre trop limité des artistes, et souvent certains passages des partitions semblent ternes et mauvais, faute d'instrumentistes pour combler ces lacunes.

Chacun des morceaux était salué de longs applaudissements; plusieurs ont été bisés et tous les artistes ont été rappelés à la fin du deuxième et du troisième acte.

Les honneurs de la soirée ont été pour M^{lle} Doux, qui est une Bettina ravissante de naturel et de gentillesse. Sa voix fraîche, chaude, étendue, vibrante, veloutée, résonne avec une délicieuse pureté; elle la conduit avec une souplesse si admirable, un charme si séduisant qu'on ne se lasserait pas de l'écouter. Dans le duo: *J'aime bien mes diadons*, où elle donne la réplique à Pippo, il est impossible de donner plus de délicatesse, de savoir dire et un goût plus exquis. À la fin de ce morceau, qui a été bisé, la salle croulait sous les applaudissements les plus enthousiastes. Avec quel charme infini elle a soupiré l'air mélancolique: *Que je regrette mon village*; avec quel entrain étourdissant et quel diable au corps elle a détaillé la chanson au rythme sonore: *Un jour, un brave capitaine*; avec quelles inflexions caressantes elle a dit la romance: *Pippo, quand je vous réclame*. Ces différents morceaux ont valu à la sympathique artiste une véritable ovation.

M. Delvoye, qui remplissait le rôle de Pippo, s'est montré comédien excellent, musicien habile et chanteur rempli de goût. La voix est franche, étendue, bien posée,

et elle est dirigée avec une méthode correcte. C'est surtout dans les morceaux qui exigent de la tendresse que cet artiste sait chanter avec son cœur. Il a dit avec expression l'air: *Un jour le diable ivre d'orgueil*; avec quel sentiment il a soupiré le duo: *Je suis, quand je t'aperçois*, dans lequel il a mérité une bonne part des applaudissements; quelle grâce dans la chanson de saltarello; comme il a su nuancer avec goût et avec sentiment l'air: *Voici l'heure du mystère*! Chaque morceau a été vivement applaudi.

M. Stéphane a été d'une fantaisie folle dans le personnage exhalant de Laurent XVII, et il a soulevé à maintes reprises les plus francs éclats de rire de toute la salle. C'est avec une verve exubérante qu'il chante l'air: *Les présages, les songes*, et c'est avec une bonhomie naïve qu'il dit sa chanson: *Chasser le cerf*; on l'applaudit, et c'est justice.

M^{lle} Carré a une jolie voix qui manque cependant un peu de sonorité; et elle a chanté le rôle excentrique de Fiametta avec assez d'intelligence. L'air: *Ah! qu'il est beau l'homme des champs*, et la *Légende de l'orang-outang*, ont été ses meilleurs succès.

M. Drouville a une voix de ténorino agréablement timbrée, et si elle n'est pas très étendue, du moins elle est toujours juste. Sa voix mixte est délicieuse, et on remarque dans son chant une pureté de phrasier qui lui attire les sympathies. Son jeu manque de naturel et on sent qu'il n'a pas encore une grande habitude des planches. Dans le rôle du prince Fritellini, il a cependant remporté le plus aimable succès et on l'a applaudi dans l'air: *D'un athlète ou d'un villageois*, ainsi que dans *Le secret de Polchinelle*, et aussi dans les couplets du *Tambour*. M. Sabin s'est montré excellent comique dans le personnage de Rocco. Enfin, les autres interprètes ont tenu leurs rôles épisodiques d'une manière agréable et ont contribué au succès de l'ensemble. En résumé, excellente soirée pour les dilettantes qui aiment la musique vraiment française.

Cirque-Théâtre d'Angers.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 16 octobre 1887, à 1 h. 1/2.

282^e CONCERT POPULAIRE (1^{er} de l'abonnement)

Programme.

1^o Symphonie romaine (4^e) (Mendelssohn). — Allegro vivace. — Andante con moto. — Con moto moderato. — Saltarello presto.

2^o Phaëton (Saint-Saëns). — Phaëton a obtenu de conduire dans le ciel le char du soleil, son père. Mais ses mains inhabiles égarent les coursiers. Le char flamboyant, jeté hors de sa route, s'approche des régions terrestres. Tout l'univers va périr embrasé, lorsque Jupiter frappe de sa foudre l'impudent Phaëton.

3^o Gavotte (Martini). — 1^{re} audition à Angers.

4^o Sérénade hongroise (Victorin Joncières).

5^o Ouverture de Guillaume Tell (Rossini). — Violoncelle solo: M. Weber. — Flûte solo: M. Demaret. — Cor anglais: M. Drjean.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 15 octobre.

Les Mousquetaires au Couvent, opéra-comique en 3 actes, musique de L. Varney.

Dimanche 16 octobre.

Le Barbier de Séville, opéra-comique en 3 actes, musique de Rossini.

Lazare le Pâtre, drame en 5 actes, de Bouchardy.

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 17 Octobre 1887,

Les Dragons de Villars

Opéra-comique en 3 actes, musique de MAILLART.

Distribution:

Sylvain MM. Delmas.
Belamy Delvoye.
Tibaut Stéphane.
Le pasteur Durier.
Ros Fricquet M^{lle} Doux.
Georgette Drouville.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

Soyez prévoyants!

Si vous avez la sang épais, si vous souffrez d'éruptions cutanées, de congestions, ne négligez pas de faire usage des Pilules Suisses; petite dépense et gros bénéfices pour votre santé.

BOURSE DE PARIS

DU 13 OCTOBRE 1887.

Rente 3 0/0.	81 80
Rente 3 0/0 amortissable.	84 80
Rente 4 1/2.	102 15
Rente 4 1/2 (nouvelle).	108 90
Obligations du Trésor.	514 »

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 1^{er} octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les *Bougies* à l'ÉPICERIE CENTRALE; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr.; 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 1 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi; — la bougie extra à trous, au lieu de 4 fr. 10, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 4 fr. 15, — 4 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

L'Agence du **Crédit Lyonnais**, à Angers, reçoit les dépôts d'argent et délivre des **Bons à échéance** rapportant les intérêts ci-après:

▲ 5 ans, 4 1/2	▲ 1 an, 3 0/0
▲ 3 ans, 4 0/0	▲ 6 mois, 2 1/2
▲ 2 ans, 3 1/2	▲ disponibilité, 2 0/0

LISEZ
LE TRIBOULET

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni fraks.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat: « A quoi bon les drogues? n'avons-nous pas la délicieuse *Farine de Santé REVALESCIERE* DU BARRY, qui guérit de tous les maux? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres: ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, fofe, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-

libles. » M. le curé Compère dit: « Dieu soit béni! La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit: « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison DU BARRY et C^{ie}, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de: 2 fr. 25; 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville: à Saumur, MM. Common, 23, rue Saint-Jean; Russon, épicier.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharm., 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LA GLANEUSE

SAUMUR — 51 et 53, Rue Saint-Jean, 51 et 53 — SAUMUR

E. SABATIER (MAGASINS de MODES les plus importants de SAUMUR.)

MODES — SOIERIES — GANTERIE — FOURRURES — CORSETS — JUPONS — JERSEYS, etc., etc.

LUNDI 17 OCTOBRE COURANT

Ouverture du SALON DE MODES et grande Mise en Vente de Toutes les NOUVEAUTÉS de la Saison d'Hiver.

OCCASIONS A TOUS LES COMPTOIRS

Nous pouvons affirmer que jamais nous n'avons offert des ASSORTIMENTS aussi considérables et des avantages aussi réels.

COMPTOIR SPÉCIAL DE FOURNITURES POUR COUTURIÈRES
GROS & DÉTAIL

Le système de vendre tout à Petit Bénédicte et entièrement de confiance est absolu dans les

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GIBAUT.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Gibault, jeune, marchand de cuirs à Saumur, et en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le mardi 18 octobre 1887, à 9 heures du matin, au Tribunal, salle des faillites, pour être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur le maintien ou le remplacement du syndic.
(699) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Meubles & de Marchandises

Par suite de saisie-crédit.

Le DIMANCHE 16 OCTOBRE 1887, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, au bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, dans une maison occupée par M. CORBINEAU, marchand de vins.

Il sera vendu :

Armoire, buffets, tables, guéridons, lits, bureau, chaises, glaces, rideaux, tapis, objets de literie, linges ; Eau-de-vie, kirsch, liqueurs, vins blancs et rouges, vinaigre, fûtai de toutes sortes, chantiers, ustensiles de cave, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

Dans le coteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX

Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDÉ.

Étude de M. FOURRIER, notaire à Angers, rue des Lices, 33.

A VENDRE

LA BELLE

Métairie de Repenou

Située communes de Genneton, et, par extension, de Saint-Maurice-la-Fougereuse, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres).

D'une contenance de 31 hectares 14 ares 74 centiares.

L'ÉTANG DE SAINT-NICOLAS

Situé dites communes de Genneton et de Saint-Maurice-la-Fougereuse.

D'une contenance de 10 hectares 35 ares 33 centiares.

LA BORDERIE DU PUIT-SALÉ

Située commune de Genneton,

Contenant 7 hectares 60 ares 80 centiares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit M. FOURRIER, notaire, et, pour visiter les lieux, aux fermiers qui les exploitent.

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

Maison à Louer

PRÉSENTMENT,

Composée de 3 chambres à coucher, salle à manger, salon de compagnie, cuisine, remises, écurie. Située rue des Boires, n° 8.

S'adresser, pour visiter, à M. MOUTARD, menuisier, 21, même rue.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une TONNE pouvant cuver sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

UN JEUNE HOMME, bachelier ès-lettres, pouvant disposer de quelques heures, désire donner des leçons de français ou de latin.
S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti quincailleur.
S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Bouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an..... 6 fr.

— pour six mois... 3 fr. 50

— pour trois mois... 2 fr. 50

Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

Saumur, Imp. P. GODET.

Tissage mécanique et à la main
TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BACHES
RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8,
Maison N. DOGUEREAU

MAISON G. FISCHER

FONDÉE EN 1846.

M^{me} MERCIER-FISCHER, Succ^r.

Représentant de la maison PLEYEL, WOLFF et C^o,
Place de la Bilange, SAUMUR.

PIANOS, ORGUES, MUSIQUE, ETC.

Abonnements d'Accords et de Musique.

M^{me} MERCIER-FISCHER a l'honneur de prévenir sa clientèle que M. L. EICHER ne fait plus partie de sa maison et qu'il est remplacé par un accordeur de la maison PLEYEL.

Les abonnements d'accords continueront et dans de meilleures conditions.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Dailly, Saumur.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez M^l. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

Ve par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Maire de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.